



**Séance régulière du conseil d'établissement  
de l'école Secondaire Hubert-Maisonneuve  
Tenue le 15 avril 2026, à 18 h 00, en présentiel**

**Présences**

Parents	Personnel	Public	Autres
Pascale Poirier Jonathan Rheault David Brodeur (substitut) Geneviève Grenier Angela Rankin	Myriam Pelletier, enseignante Claudia Toupin, enseignante Vicky Kallis, enseignante Émilie Desjardins, enseignante Marie-Ève Ouellet, directrice Céline Cellard, directrice adjointe Carolyne Asselin, professionnelle Nathalie Bérubé, gestionnaire admin. Nathalie Rousseau, directrice adjointe Gabriel Marinier-Asselin, soutien		Membre de la communauté :  Sabrina Brisebois, du Centre Omega

**1. Ouverture de l'assemblée**

Pascale Poirier ouvre l'assemblée. Il est 18 h 02.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Pascale Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Geneviève Grenier D'ADOPTER l'ordre de jour. La proposition est appuyée par Vicky Kallis.

**Adopté**  
**Résolution n° CE-2526-050**

**3. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2026**

Il est proposé par Myriam Pelletier D'ADOPTER le procès-verbal du 10 mars tel que présenté.

La proposition est appuyée par Angela Rankin.

**Adopté**  
**Résolution n° CE-2526-051**

**4. Question du public**

Aucun public.

## 5. CÉ de juin: modifier la date et confirmer le budget

La date et le lieu du CE de juin seront confirmés plus tard. La date du 17 juin est aussi celle de la fête des retraités. Comme nous avons des retraités cette année et que la direction les accompagne à cette fête, le CÉ de juin pourrait avoir lieu le 16 juin au lieu du 17 juin.

Date à confirmer : 16 juin ou 17 juin

Les membres du CÉ souhaitent utiliser le budget dédié au CÉ pour offrir un souper aux membres. Il est suggéré de réserver au restaurant Mikes, Giorgio ou Paccini, à Rosemère. L'endroit sera confirmé ultérieurement.

## 6. Contenus en orientation scolaire et professionnelle, en éducation à la sexualité et compétences personnelles et sociales

Céline Cellard explique la démarche entamée concernant la planification des contenus et des ateliers. Cette planification devra faire l'approbation au CÉ lorsqu'elle sera complétée par l'équipe.

## 7. Prévision de clientèle 2026-2027

Marie-Ève Ouellet présente les prévisions pour la clientèle 2026-2027. Le même nombre de groupes est reconduit pour l'an prochain, pour le moment.

## 8. Mesure favorisant l'accès 2026-2027

**Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée**

**Attendu que**, conformément à l'article 8 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**Attendu** l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

**Attendu** la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

**Attendu** la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02);

**Attendu** le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP;

Il est proposé par : Geneviève Grenier

De mandater la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.);
3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire ou au service de surveillance du dîner;
4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées;
5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :
  - i. Matériel scolaire et prêt d'équipement (à coût moindre ou sans frais);
  - ii. Uniformes scolaires et vêtements d'extérieur
  - iii. Aide alimentaire
  - iv. Activités et sorties et voyages éducatifs (à l'exclusion des activités parascolaires);
  - v. Surveillance du dîner;
  - vi. Projet pédagogique particulier (à coût moindre ou sans frais);
  - vii. Transport scolaire

**De rendre compte** annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination;

**D'informer** les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents ayant des difficultés financières.

Geneviève Grenier propose et Claudia Toupin appuie.

**Adopté**  
**Résolution n° CE-2526-052**

## **9. Suivi budgétaire 25-26**

Marie-Ève Ouellet fait état du suivi budgétaire du mois de mars. Un léger déficit est anticipé. Afin de régulariser la situation, il est demandé d'utiliser les fonds spéciaux pour les frais de couvrir les frais liés au Défi 3 km (3000 \$) et pour la sortie au domaine vert (5000 \$) des élèves du général.

Gabriel Marinier-Asselin propose et Myriam Pelletier appuie.

**Approuvé**  
**Résolution n° CE-2526-053**

## **10. Gala Reconnaissance de l'action bénévole 2026-2027**

Pascale Poirier mentionne que le gala reconnaissance visant à souligner l'implication des parents bénévoles aura lieu CE du 21 mai. Par conséquent, le CÉ qui était prévu à la même date est remis au 28 mai afin de libérer la soirée du gala. Il est suggéré de nommer Lessead Jaziri pour participer au gala.

Il est également proposé d'utiliser une portion du budget alloué au CÉ (montant entre 65 \$ et 75 \$ à confirmer) pour payer la cotisation demandée par le comité organisateur du gala.

Angela Rankin propose et David Brodeur appuie.

**Approuvé**  
**Résolution n° CE-2526-054**

## **11. Soirée portes ouvertes le 11 juin – besoin de deux parents bénévoles**

Marie-Ève Ouellet sollicite la participation de parents bénévoles pour la soirée portes ouvertes, qui aura lieu le 11 juin. Geneviève Grenier se dit disponible ainsi qu'Angela Rankin.

## **12. Sollicitation de dons pour le bingo**

Acceptation du don de 250 \$ du club optimiste.

Geneviève Grenier propose et Pascale Poirier appuie.

**Approuvé**  
**Résolution n° CE-2526-055**

## **13. Activités et sorties éducatives**

Émilie Desjardins expose une prochaine sortie des élèves en arts et médias, à l'Académie de Cirque de Montréal (zone découverte). Comme cette sortie doit préalablement être soumise au CCEE de l'école, une approbation par courriel sera demandée prochainement.

## **14. Mot du représentant au comité de parents**

Mme Poirier résume quelques points de la rencontre de parents : présentation du rôle des parents en lien avec les différentes instances et gestion des priorités au ressources matérielles.

## 15. Mot du personnel

Vicky Kallis remercie la direction pour la visite de l'Escouade du bonheur du CSSMI.

## 16. Mot de la direction

Notre fournisseur d'uniformes, Raphaël U, organisera un « focus group » avec des élèves le 20 avril prochain, afin de voir leurs recommandations et préférences pour les futures collections.

Marie-Ève Ouellet informe également les membres du CÉ que le budget initial sera présenté au CÉ du mois de mai. Elle mentionne qu'un effort budgétaire est demandé par le MEQ et que le budget devra en tenir compte de ce contexte afin d'être équilibré.

## 17. Mot de la représentante de la communauté

Mme Brisebois nous présente la ressource "Fondation jeune en tête".

## 18. Varia

Il n'y a aucun varia.

## 19. Question à la direction

Il n'y a aucune question.

## 20. Levée de l'assemblée

Pascale Poirier conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

LEVÉE de la séance à 19 h 31.

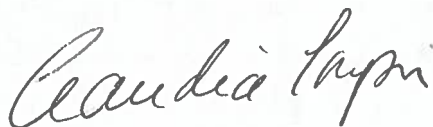
**Adopté**  
**Résolution n° CÉ-2526-56**



La présidente  
Pascale Poirier



La directrice  
Marie-Ève Ouellet



La secrétaire  
Claudia Toupin

